



13/10/2024

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



24147713

e,

neergelegd/ontvangen op

04 OKT. 2024

ter griffie van de Nederlandstalige
ondernemingsrechtbank Brussel

Greffe

N° d'entreprise : **446 347 181**

Nom

(en entier) : **Centre Fédéral de Formation et de Perfectionnement du
Secteur Horeca**

(en abrégé) :

Forme légale : **association sans but lucratif**

Adresse complète du siège : **Boulevard Anspach 111/4 - 1000 Bruxelles**

Objet de l'acte : **Nomination du commissaire - Changement du représentant permanent**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du Centre Fédéral de Formation et de Perfectionnement du secteur Horeca qui s'est tenue le 13 décembre 2023:

L'organe d'administration a pris connaissance du fait que la société KPMG Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, commissaire du Centre fédéral de formation et de perfectionnement du secteur Horeca asbl, a décidé de faire remplacer Patrick De Schutter, réviseur d'entreprises, par Joris Mertens, réviseur d'entreprises en tant que représentant permanent à partir du 30 septembre 2022 et ce pour ce qui concerne les exercices clos au 31 décembre 2022 et 2023.

Dépôt simultané:

- Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du Centre Fédéral de Formation et de Perfectionnement du secteur Horeca du 13 décembre 2023.

Alain Detemmerman
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).